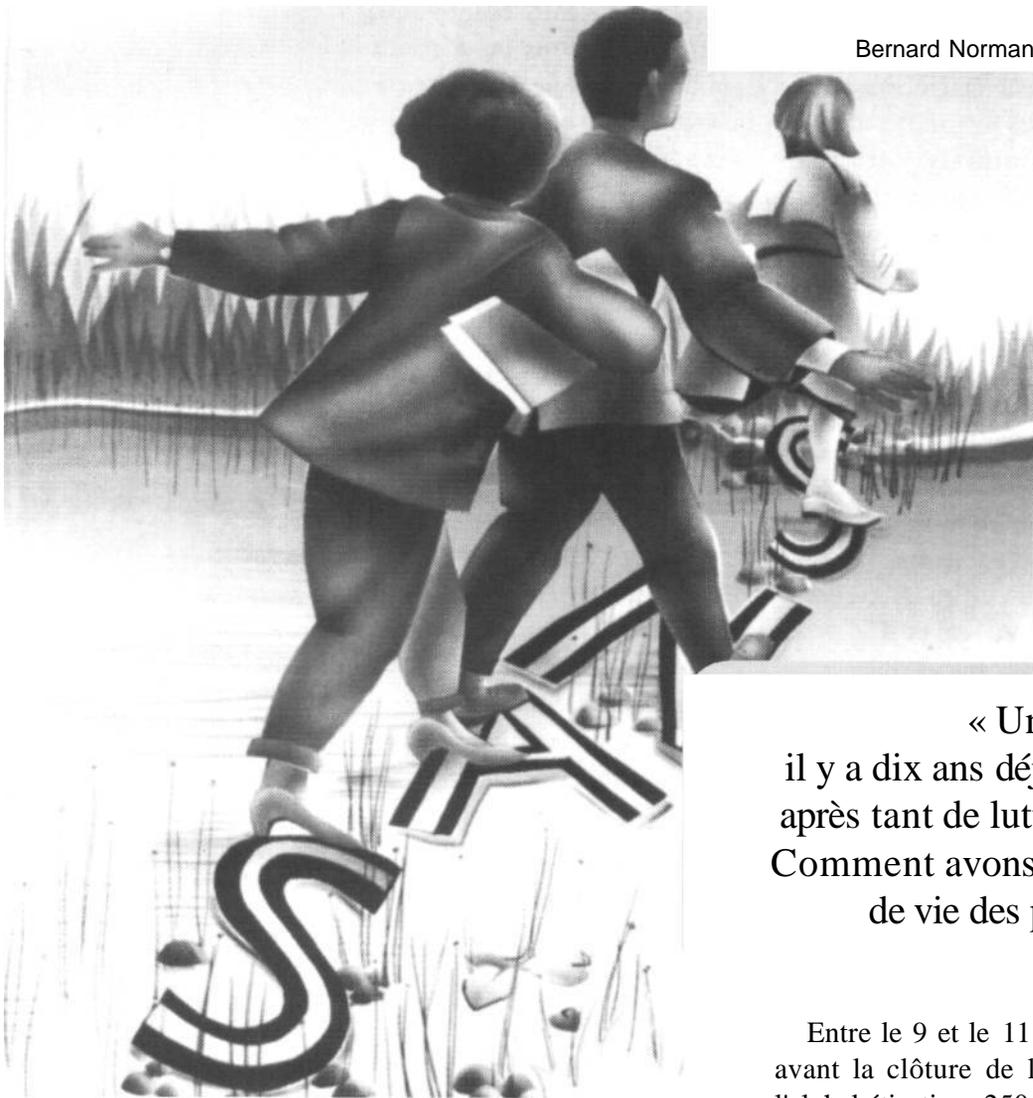


OÙ EN SOMMES-NOUS DIX ANS APRÈS LE FORUM UNE SOCIÉTÉ SANS BARRIÈRES ?

Bernard Normand, directeur général de l'ICEA¹



« Une société sans barrière » :
il y a dix ans déjà ! Où en sommes-nous,
après tant de luttes et de revendications ?
Comment avons-nous amélioré la qualité
de vie des personnes analphabètes ?

Entre le 9 et le 11 novembre 1990, un mois avant la clôture de l'Année internationale de l'alphabétisation, 250 personnes de presque tous les secteurs de la société, dont environ une trentaine en démarche d'alphabétisation, participèrent au Forum *Une société sans barrières*. Cet événement, organisé conjointement par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) et le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), avait pour objectif principal de « favoriser l'exercice des droits des personnes analphabètes ».

Trois avancées du Forum

À partir du compte rendu de cet événement majeur, nous pouvons dégager trois avancées ou acquis qui en ont constitué la trame de fond.

Premièrement, il y a eu, pour la première fois au Québec à une échelle aussi importante, une identification et une prise de conscience collective de nombreuses barrières à la participation des personnes analphabètes dans différentes sphères de la société québécoise. Deuxièmement, dans le cadre de démarches plurielles visant à surmonter de telles barrières, il y a eu des présentations d'expériences concrètes et de suggestions pratiques provenant d'institutions ou de mouvements de base, comme des exemples de dépliants et d'affiches accessibles. Enfin, ce Forum a articulé une réflexion autour de cinq droits fondamentaux dont l'exercice est, dans les faits, nié ou fortement limité pour les personnes peu ou pas à l'aise avec l'écrit : « Il s'agit du droit à une pleine participation à la vie démocratique, du droit à des services accessibles, du droit à l'information, du droit au travail et du droit d'apprendre.² »

Où en sommes-nous dix ans plus tard ?

Que s'est-il passé depuis dix ans et qu'en est-il aujourd'hui de ces trois acquis du Forum ?

Répondre de manière approfondie à cette question exigerait une étude serrée du contexte et des impacts des nombreuses activités et politiques mises de l'avant au Québec au cours des dernières années. Pour les fins de cet article, et pour stimuler le débat, nous allons simplement esquisser une hypothèse susceptible d'apporter un premier éclairage sur cette question à partir de quelques faits significatifs.

Cette hypothèse peut se résumer dans la proposition suivante. En matière de reconnaissance et d'exercice réel de droits par les personnes analphabètes, la décennie 1990 a été marquée par le choc de deux manières opposées de voir et d'agir. D'un côté, dans la lignée du Forum *Une société sans barrières* et du rapport de la Commission Jean³, nous avons vu s'accroître, sous l'impulsion surtout des groupes en alphabétisation et en éducation populaires alliés aux organisations syndicales et communautaires, la conscience de

la gravité de l'analphabétisme au Québec et se multiplier les initiatives et propositions visant à lever les barrières auxquelles font face les personnes analphabètes. De l'autre, nous avons observé, au cours de cette période, une tendance lourde de « responsabilisation » individuelle des personnes en situation de pauvreté économique et culturelle, activée par les élites économiques. Cette dernière tendance, notons-le, a conduit les pouvoirs publics sur la voie d'une érosion des objectifs de justice sociale et d'une limitation des ressources susceptibles de favoriser l'exercice effectif de leurs droits par les personnes analphabètes.

En regardant la société aujourd'hui, nous pourrions illustrer cet état de choses par de nombreux exemples significatifs. Cependant, nous avons privilégié les deux cas concrets développés ci-dessous, car ils mettent en évidence des gains au niveau du secteur public d'une part, et de l'autre, un recul considérable en matière d'aide sociale.

LES EFFORTS D'ACCESSIBILITÉ DANS LE SECTEUR PUBLIC

Directement dans la foulée d'*Une société sans barrières*, la coordonnatrice de ce Forum et collaboratrice de l'ICEA, Rachel Bélisle, a produit entre 1993 et 1997 des recherches et des outils visant à sensibiliser le personnel des organismes publics à la réalité et aux besoins des personnes peu ou pas à l'aise avec l'écrit. Ces travaux⁴ ont permis notamment de repérer et d'appuyer des efforts significatifs d'accessibilité mis de l'avant par des instances ou des personnes clés au sein d'une vingtaine d'organismes publics, tels que la Commission de la santé et de la sécurité au travail, Élections Canada, le Protecteur du citoyen, le Musée de la civilisation, etc. En dépit des avancées indéniables qu'elles représentaient, il apparaît que plusieurs de ces initiatives résultaient davantage de l'engagement de gestionnaires convaincus que de nouvelles politiques des organismes publics.

Cette situation, couplée aux réductions budgétaires des gouvernements, a aussi permis de constater la fragilité de plusieurs gains lorsque ceux-ci ne se raccordent pas à une politique d'ensemble des pouvoirs publics. Autrement dit,

à travers cet exemple et la prise en compte du contexte, nous pouvons constater tant le potentiel que les limites de ce type d'initiatives en ce qui concerne la mise en œuvre du droit à des services publics accessibles pour les personnes peu ou pas à l'aise avec l'écrit.

UNE POLITIQUE RÉGRESSIVE EN MATIÈRE D'AIDE SOCIALE

Compte tenu des liens étroits entre pauvreté économique et analphabétisme, l'évolution de la politique québécoise d'aide sociale est un des phénomènes qui ont le plus affecté, au cours de la dernière décennie, les conditions de vie des personnes analphabètes, et plus particulièrement les conditions concrètes d'exercice de leur droit d'apprendre et de travailler.

Examinons donc très brièvement dans quelle direction a évolué cette politique entre 1990 et 1999. Y a-t-il eu ou non plus de possibilités pour les personnes analphabètes au plan des mesures d'apprentissage et d'aide à l'intégration en emploi ? Malheureusement, la réponse est négative. Car au cours des années 1990, nous avons assisté dans l'ensemble à une diminution des mesures d'employabilité à contenu éducatif comme *Rattrapage scolaire* et *Retour aux études postsecondaires*, au profit de programmes de plus courte durée orientés vers une insertion rapide en emploi ou vers une sortie quasi forcée de l'aide sociale⁵. Derrière de tels choix, la logique dominante a été celle de la diminution des coûts de l'aide sociale et, de manière générale, d'un désinvestissement en matière d'éducation et de programmes sociaux de la part de l'Etat fédéral et des gouvernements provinciaux au Canada⁶.

Une telle tendance politique, jumelée à des discours à la mode insistant presque exclusivement sur la responsabilité individuelle des personnes les plus vulnérables⁷, a eu pour effet d'accroître les obstacles pour les personnes analphabètes et le plus souvent économiquement défavorisées. Ces obstacles, souvent d'ordre structurel, prennent en général la forme de discrimination directe ou indirecte et même, parfois, de discrimination systémique.

Et pourtant, il existe de nombreux exemples positifs qui démontrent le potentiel d'apprentissage et de développement des personnes peu ou pas à l'aise avec l'écrit lorsque des conditions appropriées sont mises en place. À titre d'illustration, mentionnons l'expérience menée avec des travailleuses et travailleurs de la compagnie « Emballages Consumers » entre 1992 et 1994 dans le cadre d'une collaboration entre un syndicat FTQ, la direction de l'entreprise, le groupe d'alphabétisation le Centre d'éducation des adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri (CEDA) et le Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO). Cet exemple démontre, entre autres, les possibilités d'alphabétisation et de formation de base en entreprise auprès de travailleuses et travailleurs peu qualifiés ou désirant progresser sur le plan professionnel, ce qui permet alors de combiner l'objectif de développement personnel des individus et celui de leur maintien ou progression en emploi⁸.

En guise de conclusion provisoire

Dix ans après le Forum *Une société sans barrières*, l'évocation des faits et des exemples précédents rappelle à la fois les avancées et les reculs qu'ont connus les milieux populaires au cours de la dernière décennie, en ce qui regarde les conditions d'exercice des droits des personnes analphabètes.

Les reculs, il faut le rappeler, se sont inscrits dans un contexte général d'accroissement des inégalités socio-économiques et culturelles avec, comme cause majeure, les politiques conservatrices des pouvoirs publics. L'un des effets a été le remplacement chez les intervenantes et intervenants de notions comme celle de « barrière » par celle « d'exclusion », de plus en plus populaire.

Mais à l'encontre de telles tendances, on a tout de même enregistré des avancées au sein de groupes et de mouvements de base sur le plan pratique et en matière de propositions d'action, telle la production en 1996 du *Plan national d'action en alphabétisation* par le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec. Celui-ci propose une politique

d'ensemble, soit 42 mesures concrètes, pour prévenir et combattre l'analphabétisme. À mon avis, il s'agit là d'un des documents majeurs de cette décennie en la matière et d'une indication très nette que l'élan apporté par le Forum *Une société sans barrières* se poursuit. À nous aujourd'hui de l'amplifier, car la lutte pour les droits des personnes analphabètes demeure plus que jamais nécessaire.

1. Bernard Normand est directeur général de l'Institut canadien d'éducation des adultes. L'auteur remercie Françoise Lefebvre pour sa collaboration à la préparation de cet article.
2. CEQ-ICEA-RGPAQ. *Une société sans barrières*, Compte rendu du forum, Montréal, 1991, p. 11. Ces droits fondamentaux sont explicitement fondés, dans le cadre des textes de réflexion préparatoires à ce forum, sur les articles 19, 22, 23 et 27 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1948 et, en ce qui concerne le droit d'apprendre, sur la *Déclaration de la IV^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes* de l'Unesco datant de 1985.
3. COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA FORMATION DES ADULTES. *Apprendre : une action volontaire et responsable*, Québec, 1982.
4. BÉLISLE, R. *Des services publics pour toute la population*, ICEA, 1997.
5. BÉLISLE, R. *Efforts d'accessibilité 1996*, ICEA, 1997.
6. BÉLISLE, R. Efforts d'accessibilité : les organismes publics et la population québécoise, ICEA, 1993.
7. ICEA. *Où mènent les parcours ?* Document de réflexion pour le Colloque sur les parcours individualisés d'insertion sociale et professionnelle, 12 et 13 novembre 1998.
8. NORMAND, B. « Le projet québécois de l'employabilité et les organismes sans but lucratif: enjeux et interpellation », *Emploi précaire et non-emploi : droits recherchés* (textes présentés par Lucie Lamarche), Actes de la 5^e Journée en droit social et du travail, Éditions Yvon Blais inc., 1995, p.109-135.
9. Un sondage réalisé par le Groupe Léger et Léger en 1995, *Perceptions de la population québécoise à l'égard de l'analphabétisme au Québec*, démontre que contrairement aux points de vue souvent mis de l'avant par les dirigeants politiques, la majorité des citoyennes et citoyens québécois (52,1 %) considère que l'analphabétisme est surtout un problème social avant d'être un problème individuel.
10. Pour en savoir plus sur cette expérience intéressante, on peut se procurer au RESO (514-931-5737) la vidéo *Jamais trop tard* réalisé essentiellement à partir des témoignages de travailleuses et travailleurs. On trouvera des informations sur d'autres expériences en lien avec la question de l'emploi dans *Alphabétisation populaire, emploi et après...*, recherche réalisée par Françoise Lefebvre pour le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, 1995.
11. RGPAQ. *Plan national d'action en alphabétisation* (épuisé), Montréal, 1996.



LE